

L'accès au numérique pour tous : vecteur de continuité pédagogique

Respectable Loge, Espace Fraternité, Orient de Kourou, Guyane, Région 1

Mots-clefs : Égalité, Numérique, Précarité, Inclusion, Décrochage

Le caractère spécifique de la Guyane

La pandémie COVID 19 qui frappe le sol français et au-delà, s'est traduite en Guyane par la fermeture généralisée des établissements scolaires dès le 13 mars 2020; soit quelques jours seulement avant que ne soit décrété le 17 mars 2020 un confinement général de la population sur notre territoire.

Le 24 mars 2020, un état d'urgence sanitaire est instauré, imposant la fermeture des frontières, des restrictions drastiques de circulation sur le territoire, mais aussi avec l'hexagone, aménageant des périodes de couvre-feu évolutives en fonction des chiffres COVID. Cet état d'urgence sanitaire prendra fin le 16 septembre 2020. Depuis lors demeure encore un couvre-feu nocturne pour limiter les rassemblements « festifs ».

La Guyane présente par ailleurs des caractéristiques géographiques et démographiques atypiques qui contribuent malheureusement à intensifier les problématiques : une surface de 84 000 km représentant 16% du territoire hexagonal, une faible densité de population (300 000 habitants), un isolement de plusieurs communes dites enclavées, c'est-à-dire non desservies par la route, seulement par voie fluviale et/ou aérienne, un retard en matière d'infrastructures (téléphonie/internet ADSL, fibre), une forte précarité de la population (un taux chômage 2 fois supérieur à l'hexagone) et une jeunesse en mal de formation qui représente plus de 50% de la population.

Dans ce contexte Guyanais spécifique, la fermeture des établissements scolaires et le retour des étudiants, des élèves à leur domicile, pour certains d'entre-eux dans des communes isolées, a été à l'origine d'une rupture pédagogique pour près de 50% d'entre eux, de mars à septembre, en dépit des efforts déployés par l'État, les collectivités, le rectorat, le corps enseignant, le tissu associatif. Ce constat amer nous interroge, au-delà de cette pandémie, sur les inégalités de traitement de notre jeunesse en matière de formation.

Les mesures et actions déployées sur le territoire Guyanais

Parmi les nombreux dispositifs déployés par le Ministère de l'Éducation Nationale pour faciliter l'enseignement à distance, tant sur le plan national que local, il en est un, connu de beaucoup, PRONOTE. Ce logiciel utilisé par l'ensemble des ELPE de Guyane (établissements du secondaire) offre de réelles fonctionnalités pour l'enseignement à distance, l'information aux parents d'élèves (notes et appréciation des profs), l'identification des élèves non connectés, la transmission aller-retour de documents (devoirs, cours) aux élèves, l'évaluation des compétences des élèves au travers de QCM, le partage d'informations entre enseignants...etc.

Depuis peu, en prévision de nouvelles difficultés à venir, et la probabilité de nouvelles périodes de confinement, d'autres dispositifs sont lancés, tels que la mise à disposition par certains éditeurs de manuels scolaires numériques (en consultation de type feuilletage), pour le primaire, le collège et le lycée, auxquels s'ajoutent des ressources multimédias, des exercices interactifs, des liens Web.

Le CNED, de son côté, propose gratuitement, un dispositif de classe virtuelle appelé « ma classe à la maison » qui permet aux enseignants d'organiser en complément ou en remplacement de leur classe réelle, d'animer des cours collectifs à distance, maintenant les liens, les échanges entre les interlocuteurs et la dynamique de groupe si importante au sein d'une classe.

A l'échelon local, pour combattre le décrochage scolaire, l'État représenté par la Préfecture a initié, au travers des financements Politique de la Ville, en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Guyane, le rectorat, le CRPV et ses médiateurs sociaux en milieu scolaire, une campagne massive de distribution d'équipements informatiques aux familles repérées précaires, (environ 600) habitant en QPV (quartier prioritaire de la ville). Pour cette action, La préfecture de Guyane s'est appuyée sur le

tissu associatif de l'économie sociale et solidaire pour collecter auprès des entreprises et opérateurs publics des dons d'ordinateurs et de périphériques, et après reconditionnement, mettre ces matériels révisés à disposition des ELPE accueillant des élèves habitant les QPV (quartiers prioritaires de la Ville) non équipés en outils numériques. Ces ELPE ont eu la charge de prêter ces matériels aux familles sur la base d'un recensement précis des besoins. Une médiation numérique est intervenue auprès des utilisateurs via une hotline et après déconfinement via les MSAP (Maisons de service au public) gérées par ces mêmes associations qui émaillent notre région pour la mise en service et la maintenance des équipements, pour parfaire les usages.

Un dispositif analogue a été également initié par les mêmes partenaires en faveur de famille précaires habitant dans des communes et villages enclavés ou isolés, au bord des fleuves Maroni et Oyapock. Ce sont près de 500 ordinateurs reconditionnés qui ont été ainsi livrés et mis à disposition de familles. Des points de connexion Internet par liaison satellitaire ont pu être installés par la Collectivité Territoriale de Guyane en partenariat avec les opérateurs en téléphonie, dans ces villages et écarts.

Les propositions pour l'avenir

Il est indéniable que le Ministère de l'Éducation Nationale et sa déclinaison au plan local, le rectorat de Guyane, au travers de l'engagement des équipes pédagogiques, a assumé ses responsabilités, pourtant le nombre d'élèves décrocheurs n'a cessé de croître semaine après semaine de confinement.

La raison première est liée à la perte de contact avec l'élève, d'abord physique puis numérique. La fracture n'est plus seulement sociale, elle est aussi numérique dans ce territoire immense recouvert de forêt, dans lequel la route ne relie pas encore toutes les communes et tous les hameaux. Le désenclavement passera donc aussi par la voie numérique, c'est pourquoi la formation aux outils numériques et aux usages numériques des populations, au 1^{er} rang desquelles notre jeunesse, doit être, à l'avenir, un enjeu majeur.

La Guyane est elle-même un territoire enclavé, un bout de France et d'Europe sur un continent Sud Américain qui doit être connecté au reste du monde.

Un plan Marshall du Numérique doit être mis en œuvre dans l'entièreté de notre territoire, et se décliner :

- par un volet infrastructure : rendant accessible à internet la totalité des foyers du territoire, par la fibre, le satellite ou la 4/5 G ou toute autre technologie. L'accès Internet doit devenir un incontournable, au même titre que l'accès à l'eau potable ou à l'énergie.
- par un volet formation : l'ensemble de la population doit être en capacité d'utiliser les outils numériques de base pour se connecter aux administrations en ligne, pour télé travailler pour communiquer...etc.
- Par un volet ressources : tous les élèves doivent être dotés d'outils numériques le long de leur période scolaire pour accéder à des ressources pédagogiques complémentaires, pour s'ouvrir plus largement sur le monde.

Cet outil numérique n'est pas une fin en soi, mais un accessoire devenu indispensable à l'émancipation de personnes qui ne souhaitent pas vivre au sein de métropoles connectées ou Smart cities, qui peuvent à tout moment devenir des foyers de contamination, en raison de leur forte densité de population. Le numérique doit devenir au sens de la loi un bien commun.

Il appartiendra toutefois à chacun d'entre nous de ne pas oublier que le partage, le contact physique et les relations humaines, même s'ils sont temporairement proscrits pour des raisons sanitaires, restent les éléments fondateurs de notre civilisation, de notre vivre ensemble.

LE NUMERIQUE : UN BIEN COMMUN AU BENEFICE DE TOUS